

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEUZAIN-SUR-LOIRE

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le 23 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, dûment convoqué le 17 novembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes à Onzain, sous la présidence de Pierre OLAYA, Maire de Veuzain-sur-Loire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du dernier conseil. Il n'y a pas de remarque. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2023/98 Création de poste (Adjoint d'animation ALSH)

Monsieur le Maire expose aux membres présents que nous avons un agent travaillant au sein du service Enfance-jeunesse-Vie scolaire, et plus particulièrement à l'accueil de loisirs, dont le contrat arrive à échéance au 31 décembre 2023. Cet agent donnant satisfaction et prenant en compte les besoins du service, il est proposé de prolonger son contrat jusqu'au 31 août 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de créer un poste contractuel d'adjoint d'animation à temps complet à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 août 2024.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2023/99 Création de poste (Adjoint administratif principal)

Monsieur le Maire expose aux membres présents que nous avons un agent travaillant au sein de l'Espace France Services dont le contrat arrive à échéance au 31 décembre 2023. Ce poste est aujourd'hui à 80% d'un Equivalent Temps Plein. Monsieur le Maire informe que l'Etat a décidé de renforcer l'action des Espaces France Services en demandant d'effectuer de nouvelles tâches, plus particulièrement centrées sur les primes Energie et Rénov Habitat. En contrepartie, l'Etat augmentera sa participation financière au fonctionnement des Espaces France Services pour atteindre 40 000 € en 2024, 45 000 € en 2025 et 50 000 € en 2026. Cette augmentation des subventions de l'Etat nous permet d'augmenter le temps de travail du poste actuel à 90% d'un ETP au 1er janvier 2024, voire un temps plein un peu plus tard.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet de 31,5h par semaine du 01/01/2024 au 31/12/2024.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2023/100 Création de poste (Adjoint d'animation Micro-crèche)

Monsieur le Maire expose aux membres présents que nous avons un agent travaillant au sein du service Enfance-jeunesse-Vie scolaire, et plus particulièrement à la micro-crèche, sur un 50% ETP, dont le contrat arrive à échéance au 31 décembre 2023.

Après une étude sur le fonctionnement du service, il s'avère qu'il y aurait besoin d'ajouter 3h30 de travail par semaine afin d'offrir un accueil de qualité pour les bébés et les autres enfants durant le temps du repas.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de créer un poste contractuel d'adjoint d'animation à 60% d'un ETP (soit 21h par semaine) à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 août 2024.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2023/101 Acquisition de la parcelle M 765

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite acquérir une parcelle en face de la gare dans le but de faire un agrandissement du parking et un espace de retournement.

Il est rappelé que cette parcelle se situe en zone urbaine mais non constructible pour une habitation. Elle est d'une surface de 706 m².

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'acquisition de la parcelle M 765, d'une surface de 706 m² pour un montant de 8 000 €.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2023/102 Décision modificative n°4 (budget principal)

Yves Lecuir explique qu'il s'avère nécessaire de réaliser des virements de crédits pour le bon équilibre du budget de la Commune. Ce ne sont que des jeux d'écriture, il n'y a pas d'impact financier.

Cela concerne plus particulièrement un manque de crédit ouvert sur l'opération Sécurité et l'affectation des travaux en régie en investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal

- **d'approuver la décision modificative n°4**

Décision : adoptée à l'unanimité

2023/103 Convention pour une étude pré-opérationnelle sur le parc de loisirs avec le CAUE

Suite aux différentes réflexions et travaux menés sur le parc, la commune a désormais besoin d'être accompagnée dans la définition de la programmation du projet afin de lancer sa mise en œuvre.

La commune a sollicité le CAUE de Loir-et-Cher pour la réalisation de cette courte mission, qui comprend la réalisation d'une note de synthèse, l'animation d'un atelier en commission, la rédaction d'une note programmatique et l'accompagnement vers un marché de maîtrise d'œuvre.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver les termes de la convention annexée à la délibération et d'autoriser monsieur le Maire à la signer.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2023/104 Demande de subvention auprès de la Banque des Territoires pour le cofinancement d'une étude pré-opérationnelle sur le parc de loisirs

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De solliciter auprès de la Banque des Territoires une subvention au taux maximum pour le cofinancement de l'étude,**

- **D'approuver le plan de financement suivant :**

Dépenses (HT)	Recettes
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etape 1 : réalisation d'une note de synthèse des enjeux et des études précédentes : 1000 € ▪ Etape 2 : réalisation d'un atelier en commission : 500 € ▪ Etape 3 : réalisation d'une note programmatique : 1500 € ▪ Etape 4 : suivi et accompagnement : gratuit Sous-total : 3000 € <i>Prise en charge du CAUE (50%) – commune adhérente : - 1500 €</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Crédits Ingénierie PVD – Banque des Territoires (sollicité) : 750 €, soit 50% du montant subventionnable (1500 €). ▪ Autofinancement : 750 €
Montant total : 1500 €	Montant total : 1500 €

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération**

Décision : adoptée à l'unanimité

2023/105 Convention pour un accompagnement du CAUE 41 et du CDPNE 41 pour le projet d'aménagement de la cour Prévert

La commune a été retenue dans le cadre d'un appel à projet du CAUE de Loir-et-Cher, « L'Eau source de vie dans ma cour », qui nous permet d'être accompagnés dans la définition et la mise en œuvre du projet de réaménagement de la cour de l'école élémentaire. La concertation des élèves est au cœur du projet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver les termes de la convention annexée à la délibération et d'autoriser monsieur le Maire à la signer.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2023/106 Demandes de subventions au titre du CPER, de la DSIL et auprès du Conseil départemental de Loir-et-Cher pour la réhabilitation et l'extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Veuzain-sur-Loire

Suite au recrutement du maître d'œuvre, la commune avance dans son projet de réhabilitation et d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire d'Onzain. L'objectif est d'améliorer les conditions d'accueil des patients, d'améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé, et de rendre attractive la maison médicale auprès de nouveaux professionnels.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver la réalisation du projet ;**
- **De solliciter une subvention au taux maximum dans le cadre du CPER Centre-Val de Loire;**
- **De solliciter une subvention au taux maximum dans le cadre du Fonds d'Intervention et de Promotion de la Santé du Conseil départemental de Loir-et-Cher ;**
- **De solliciter une subvention au taux maximum dans le cadre de la DSIL 2024 ;**
- **D'approuver le plan de financement suivant**
- **D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.**
- **Déclarer avoir informé les communes de l'EPCI et du canton sur la nature du projet.**

Dépenses (HT)		Recettes (HT)		
		CPER – Etat	382 500 €	23,50%
		CPER-Région	382 500 €	23,50%
Acquisition des parcelles	450 000 €	Conseil départemental	100 000 €	6,15 %
Etudes	20 000 €	DSIL (bonification 10% Etat)	153 000 €	9,42 %
Travaux	1 048 764 €			
Honoraires MOE	104 876 €			
		Sous-total des aides sollicitées	1 018 000 €	62,57 %
		Autofinancement :	605 640 €	37,43 %
Montant total	1 623 640 €	Montant total :	1 623 640 €	100%

Décision : adoptée à l'unanimité

2023/107 Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Vidéo-protection
--

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de bien vouloir approuver l'extension du périmètre du syndicat intercommunal de vidéo-protection aux communes de Françay, Selles-Saint-Denis, Souvigny-en-Sologne, Suèvres, Veilleins et Villerbon avec comme date d'effet le 1er janvier 2024.

Décision : adoptée à l'unanimité (avec une abstention*)

*1 abstention : Marie-Gabrielle MAUGER

La séance est levée à 21h00.